

**EPREUVES QUALIFICATIVES INTERREGIONALES NORD EST
BATEAUX COURTS J18, SENIOR, PARA
CRITERIUM NATIONAL AVIRON ADAPTE
CHAMPIONNAT REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE
OPEN DE PRINTEMPS DES HAUTS DE FRANCE
30 & 31 MARS 2019**

1. Calendrier :

- Lundi 11 mars 8h00 ouverture des inscriptions sur intranet fédéral
- Vendredi 22 mars 14h00 fermeture des inscriptions – 17h00 consultation des engagements
- Mardi 26 mars 18h00 envoi du programme prévisionnel des courses
- Vendredi 29 mars 19h00 réunion des délégués
- Samedi 30 mars 7h30 ouverture du bassin
- Mardi 02 avril 16h00 retour des qualifiés à la FFA

2. Épreuves :

J18 – distance de course : 2 000 m		SÉNIOR – distance de course : 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		10	SF1x 1 rameuse en couple
		11	SH1x 1 rameur en couple
PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course : 2 000 m			
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)
13	SH1x PR3 1 rameur en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)
14	SF2- PR3 2 rameuses en pointe jambes, tronc et bras		1 rameuse handi et 1 guide (femme valide) ou 2 rameuses handi
15	SH2- PR3 2 rameurs en pointe jambes, tronc et bras		1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide) ou 2 rameurs handi
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1 1 rameur en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2 1 rameur en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x PR3-ID 1 rameuse en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)
21	SH1x PR3-ID 1 rameur en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)

NB : Pour les épreuves Para-aviron, des regroupements de catégories/épreuves seront proposés.

3. Réglementation Sportive Fédérale

- Changements et informations importantes pour 2019 concernant cette épreuve qualificative interrégionale bateaux courts :
 - Pour les seniors (hors 2-HPL), le nombre total d'équipages qualifiés au niveau national est limité à 13 ; auxquels s'ajoutent 18 équipages maximum qui se sont qualifiés directement lors de la tête de rivière nationale
 - Pour les seniors (hors 2-HPL), le quota de qualifiés pour la Zone Nord-Est, pour cette épreuve qualificative interrégionale bateaux courts 2019 est de 2 qualifiés

- Pour les seniors (hors 2-HPL), en cas de quotas non remplis, les places supplémentaires disponibles sont attribuées, dans la limite de deux places par zone, dans l'ordre préférentiel suivant : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest
- Pour les J18 et 2-HPL, le quota de qualifiés pour la Zone Nord-Est, pour cette épreuve qualificative interrégionale bateaux courts 2019 est de 4 qualifiés (hors quota non nominatif supplémentaire possible en J18)
- Pour les J18 et 2-HPL, en cas de quotas non remplis, les places supplémentaires disponibles sont attribuées, dans la limite de deux places par zone, dans l'ordre préférentiel suivant : Nord-Est, Sud-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest
- La classification pour les handicaps physiques se fait lors de cette épreuve qualificative interrégionale bateaux courts et non plus au Championnat de France bateaux courts
- Pour se qualifier au Championnat de France para-aviron et au Critérium National adapté, les équipages devront réaliser une performance (exprimée en % et calculée par rapport aux temps de référence de chaque catégorie) qui ne soit pas inférieur de plus de 20% à celle réalisée par le bateau le plus performant de la régata

4. Informations sportives sur l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts

• Seules les Finales A & B doivent permettre la qualification pour les Championnats de France bateaux courts dans les catégories J18. Ainsi, dans le cas où 2 quotas non nominatifs supplémentaires sont présents dans une épreuve, la Finale A se disputera à 7. La qualification du 7^{ème} pour la Finale A se fera de la manière suivante :

- Pour les épreuves à 7 engagés, seule la finale A sera proposée,
- Pour les épreuves à 8 engagés, avec les 5 premiers du repêchage,
- Pour les épreuves de 9 à 12 engagés, avec le meilleur temps des 3ème des repêchages,
- Pour les épreuves à partir de 13 engagés avec le meilleur temps des 4ème des ½ finales

Pour les épreuves, à partir de 3 quotas, la Finale B finalisera les qualifiés.

• Rameurs poids légers :

- Pesée libre à partir de 18h le vendredi 29 mars
- Femme : 59 kg maximum
- Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage : 70 kg

• Horaires prévisionnels de l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts Nord-Est (confirmés par le programme prévisionnel envoyé le 26 mars) :

- Départ de la première course samedi 30 mars à 9h30
- Départ de la dernière course samedi 31 mars à 15h00

• Entraînements sur l'eau :

- Fermeture du bassin 30 minutes avant l'horaire de la première course de l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts et/ou des épreuves Hauts de France
- Ouverture du bassin à l'issue de la dernière course de l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts et/ou des épreuves de « l'Open de Printemps Hauts de France » **ET** sur autorisation du Président de jury

• Les têtes de séries seront déterminées par les coordonnateurs techniques de la Zone Nord-Est (M. Jullien et F. Doucet)

5. Informations sportives sur « l'Open de Printemps des Hauts de France »

• Des épreuves « Open de Printemps Hauts de France » seront organisées en marge de l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts. Ces courses sont ouvertes à tous les clubs de la Zone Nord-Est. Les épreuves ouvertes sont les suivantes :

- 1X J16H et 1XJ16F
- 2-J16H et 2-J16F
- 4X+ J14H, 4X+J14F
- 4XJ16H, 4XJ16F, 4-J16H, 4-J16F, 4+J16H, 4+J16F, 8+J16H, 8+J16F

Les horaires prévisionnels de ces épreuves de « l'Open de Printemps des Hauts de France » sont les suivants :

- Samedi 30 mars 12h00-14h00 et 16h30-17h30
- Dimanche 31 mars 13h30 à 14h30

6. Autres informations

- A l'issue de l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts, les responsables de la Zone Nord-Est retournent à la FFA la mardi 2 avril à 16h00 la liste des qualifiés pour les Championnats de France bateaux courts. Les délégués de clubs qualifiés ne souhaitant pas participer à ce Championnat de France bateaux courts devront en informer au plus tôt le coordonnateur de la Zone Nord-Est (Arnaud TIXIER – 06 87 44 75 71 – arnaud.tixier@ffaviron.fr).
- Les forfaits et changements aux Championnats de Zone Nord-Est devront obligatoirement être déposés par écrits et sur imprimé FFA. En cas de forfaits médicaux, les certificats devront être joints.
- Participation : 3 euros par siège (Décision du 12/12/2013 lors de la réunion de Zone Nord Est).

7. ANNEXES

- Annexe 1 : Système de qualification ayant cours lors de l'épreuve qualificative interrégionale bateaux courts Zone Nord-Est
- Annexe 2 : Plans de circulation sur les bassins
- Annexe 3 : Formulaire de réservation des repas

Président Comité Organisation : Jean Pierre LELAIN

Président Ligue Hauts de France : Jacques DECRIEM

Coordonnateur Zone Nord - Est : Arnaud TIXIER

Président de Jury : Samuel REMY

Coordonnateurs de Zone Nord-Est : M.JULLIEN – F.DOUCET